

Le projet de loi Grenelle II portant engagement national pour l'environnement, voté par le Sénat en première lecture, à l'automne 2009 après déclaration d'urgence, a été adopté le 11 mai 2010 à l'Assemblée Nationale. La commission mixte paritaire se réunira le 16 juin 2010 pour adopter un texte définitif qui engagera nos collectivités et nous ferons le point ultérieurement sur les différentes mesures à mettre en œuvre (comme la trame verte et bleue).

L'ANEL s'est mobilisée sur les dispositions relatives à la mer et au littoral du Chapitre V du projet de loi car elles concernent directement les collectivités littorales de métropole et d'outre-mer.

L'ANEL a alerté le Ministre d'Etat Jean-Louis BORLOO puis le Premier Ministre, François FILLON et a sollicité l'appui des parlementaires sur le projet de modification de l'actuel Conseil National du Littoral, dont la création a été le résultat d'un engagement fort des élus de l'ANEL qui souhaitent disposer d'une instance spécifique à l'instar de leurs collègues de la montagne. Une délégation de l'ANEL, composée notamment de parlementaires, a été reçue par Monsieur Jean-François MONTEILS, Conseiller du Premier Ministre, le 13 avril 2010 et a ainsi pu exprimer ses attentes.

L'évolution proposée ne convenait pas aux élus de l'ANEL qui souhaitent que la présidence de la future instance continue de relever de l'autorité du Premier Ministre, ce qui a été obtenu, afin de garantir la prise en compte de la transversalité des problématiques concernées et des politiques publiques qui en relèvent. De même, ils réclamaient que la place des élus de nos collectivités littorales soit reconnue, et notamment celles des collectivités d'Outre-mer, actuellement insuffisante au sein du C.N.L., compte-tenu de l'importance de leurs zones maritimes. Ces dispositions ont été adoptées. L'ANEL veillera également à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la mer et les océans, annoncée par le Livre Bleu et qui devra être soumise au futur Conseil National de la mer et des littoraux, après la concertation dans les instances de façades et bassins maritimes.

L'ANEL souhaitait aussi conserver une terminologie faisant état du lien indissociable entre la terre et la mer et elle est satisfaite de la nouvelle appellation retenue pour le Conseil National du Littoral « élargi » qui devient le CONSEIL NATIONAL de la MER et des LITTORAUX, plus explicite que l'Archipel France. L'ANEL avait demandé également que le futur Conseil soit doté d'un secrétariat renforcé pour mener à bien ses missions : l'Assemblée Nationale a voté pour un secrétariat « assuré par le délégué interministériel au développement durable en y associant le Secrétaire Général à la mer ».

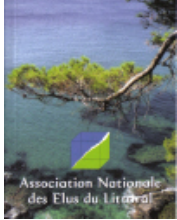
L'ANEL a été très sollicitée par les médias sur les suites de la tempête XYNTHIA et nous remercions les élus du Conseil d'administration, dont les communes ont été durement touchées parfois, de s'être rendus disponibles pour répondre aux nombreuses questions des journalistes. Ce drame nous conduit tous à réfléchir, à moyen et long terme, sur les solutions à trouver pour prévenir les risques de submersion marine encore mal identifiés sur nos territoires littoraux.

L'ANEL a d'ailleurs été entendue par la mission d'Inspection générale et par les missions des deux Assemblées parlementaires de l'Assemblée Nationale et du Sénat dans le cadre de la réflexion à mener. De nombreuses propositions sont en cours d'élaboration et les élus de l'ANEL, particulièrement sensibilisés, ont souhaité prendre le temps de la réflexion pour proposer un ensemble de mesures visant à anticiper le risque de submersion marine avec tous les acteurs concernés, associations d'élus, services de l'Etat et populations.

Les JOURNÉES NATIONALES d'ETUDES de l'ANEL auront lieu à BASTIA, le Mercredi 29 SEPTEMBRE, Jeudi 30 SEPTEMBRE et Vendredi 1^{er} OCTOBRE sur le thème « Le littoral du futur ».

Nous serons accueillis par Emile ZUCARELLI, ancien ministre, député maire de BASTIA, par Paul GIACOBBI, député de Haute Corse et président du Conseil Général de Haute-Corse et par Pierre Louis NICOLAI, conseiller général, adjoint au maire de CERVIONE et membre du conseil d'administration de l'ANEL.





Le Conseil d'administration de l'ANEL s'est réuni le 14 AVRIL 2010 après l'audition de la délégation de l'ANEL, le 13 avril, chez le Conseiller du Premier Ministre.

A l'ordre du jour : l'avenir du Conseil National du Littoral

L'ANEL a été reçue, le 13 avril 2010, par Monsieur Jean-François MONTEILS, Conseiller auprès du Premier Ministre, François FILLON, sur le devenir du Conseil National du Littoral.

Les élus ont pu exprimer leurs craintes et leurs souhaits, comme vous le rappelle l'éditorial. Ils ont apprécié l'écoute reçue et ont demandé aux parlementaires de relayer leurs attentes lors des débats à venir à l'Assemblée Nationale (voir débats des 7 au 11 Mai 2010).

Composant la délégation de l'ANEL, des parlementaires et des élus :

Philippe BOENNEC, Député de Loire Atlantique, Maire de Pornic, **Yvon BONNOT**, Maire de Perros-Guirec, Président de l'ANEL, **Frédéric CUVILLIER**, Député Maire de Boulogne-sur-Mer, **Louis GUEDON**, Député Maire des Sables d'Olonne, **Loïc LE MEUR**, Conseiller Général du Morbihan, Maire de Ploemeur, **Didier QUENTIN**, Député Maire de Royan, représenté par Didier DUDROUILHE, son assistant parlementaire, **Jean-François RAPIN**, Maire de Merlimont, Conseiller Régional du Nord Pas-de-Calais, **Hélène TANGUY**, Conseillère régionale de Bretagne, Maire du Guilvinec et **Christine LAIR**, déléguée Générale de l'ANEL.

Les suites de la tempête XYNTHIA :

L'ANEL a été auditionnée le 31 mars 2010 par la mission d'Inspection Générale de l'Administration dans le cadre de l'enquête sur les territoires touchés les 27 et 28 février 2010, par la tempête XYNTHIA. La mission doit remettre un rapport pour permettre de dégager des propositions d'actions face au risque de submersion marine. L'ANEL était représentée par **Jacques OUDIN**, Sénateur honoraire de la Vendée, **Patrick NAYL**, maire de SAINT GILLES CROIX DE VIE, **Noël FAUCHER**, maire de NOIRMOUTIER et **Louis GUEDON**, Député-maire des SABLES D'OLONNE.

Les élus ont souhaité prendre le temps de la réflexion, très sensibilisés par les drames vécus par les populations et par leurs départements. Il convient de réfléchir, en se référant aussi à ce qui se fait dans d'autres pays confrontés aux risques de submersion marine, comme les Pays-Bas, afin de trouver les différentes solutions à proposer en tenant compte de la hauteur des enjeux humains, économiques et patrimoniaux à protéger. **D'ores et déjà, les élus ont demandé que soit dressé un état des lieux de l'ensemble des ouvrages de défense contre la mer et de s'intéresser aux possibilités de trouver de nouveaux financements pour l'entretien des digues.**

Yvon BONNOT a également été entendu, le 11 mai 2010, par les membres de la mission parlementaire de l'Assemblée Nationale, présidée par Maxime BONO, député -maire de LA ROCHELLE, mission à laquelle participent des élus de l'ANEL, Jean Louis LEONARD, Philippe BOENNEC, Frédéric CUVILLIER ([consulter les vidéos des différentes auditions sur le site de l'Assemblée Nationale](#))

Il sera également auditionné par les représentants de la mission parlementaire du Sénat, le 23 JUIN prochain.



Démarche Qualité Eaux de Baignade : une trentaine de communes déjà certifiées et d'autres en cours de certification pour la saison balnéaire 2010, première année de référence pour les futurs classements en 2015.

Un premier bilan globalement satisfaisant pour une démarche d'excellence. Il semblerait toutefois que de nombreuses communes n'ont pas encore réalisé que les délais sont serrés, l'année 2010 étant l'année charnière pour l'application des nouvelles règles de la Directive de 2006 et l'application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques.

L'ANEL est invitée à aller rendre compte de cette démarche dans de nombreuses manifestations. Ainsi, Yvon BONNOT a répondu à l'invitation, le 8 avril dernier, de Xavier GRALL, député- maire de CARNAC, commune certifiée, qui avec les représentants de la SAUR ont présenté le nouveau dispositif aux élus des communes voisines.

Jean-François RAPIN, maire de MERLIMONT, continue également de relayer l'information sur cette nouvelle certification à CHERBOURG, DEAUVILLE, et RENNES, et Christine LAIR, déléguée générale, a pris le relais pour faire des présentations à SETE, à BIARRITZ, à l'invitation d' E.U.C.C. France et du Réseau Européen GIZC ainsi qu'à La BAULE, La ROCHELLE et bientôt à HENDAYE pour le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques.

Un dépliant -guide a été réalisé pour rappeler aux communes le calendrier de leurs obligations et les inciter à rejoindre cette démarche afin d'anticiper le nouveau classement des eaux de baignade en 2015. N'hésitez pas à le demander auprès de l'ANEL à anel1@wanadoo.fr.



Yvon BONNOT, invité par Jean-Claude LAREDO, s'est rendu à la 3^{ème} édition du Salon EXPOBEACH qui se tenait à FREJUS, les 28 et 29 avril 2010.

Ces deux jours de débats et de rencontres avec les exposants ont été l'occasion de découvrir les nouveautés en matière d'aménagement des plages et de protection du littoral. Des ateliers thématiques sur différents sujets (dispositifs d'entretien des plages ; moyens de lutte contre l'érosion côtière ; difficultés d'application du décret relatif aux concessions de plage ; qualité des eaux de baignade), ont réuni des intervenants de qualité.

CODCAP : Succès du second appel à projets ports de plaisance exemplaires

Pour le second appel à projets, **39 dossiers ont été déposés dont 7 projets fluviaux. Le jury, dont l'ANEL fait partie, s'est réuni le 19 mai et l'annonce des résultats sera faite par le Secrétaire d'Etat chargé des Transports, Dominique BUSSEAU, le 17 JUIN prochain, à Paris.**

Le CODCAP poursuit son travail avec la mise à jour du guide « Ports à sec » qui sera disponible lors du prochain Salon Nautique 2010. La prochaine réunion aura lieu le 2 juin à la FIN.

Comme cela avait été convenu, chaque partenaire du CODCAP, assure la présidence à tour de rôle. Le Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance va prendre le relais de la FIN qui avait elle-même pris la suite de l'ANEL.



Yvon BONNOT, invité par l'Amiral Yves LAGANE, s'est rendu au **Forum 2010 « Mer en sécurité » à PARIS la Villette, le 11 mai 2010, sur le thème « Ensemble, développons une culture de la pratique de la mer responsable et solidaire ! »**

Dans le cadre du programme LITEAU, l'ANEL représentée par Philippe BOENNEC, député maire de PORNIC, a participé au colloque « Politiques et sciences de la mer : ensemble pour une politique maritime intégrée » qui s'est tenu à LA BAULE, les 17 et 18 mai 2010. Il est intervenu pour souligner l'intérêt du partage des savoirs entre scientifiques et élus, insistant sur la nécessité d'un dialogue reposant sur un climat de confiance réciproque.

Cet apprentissage s'est mis en place au fil des différents COMOP (comités opérationnels) installés depuis plusieurs mois pour suivre les 138 « engagements » du Grenelle de la mer.

L'ANEL était également présente à la réunion LITEAU-2010-ADEF, « **Propriété, conflits et dynamiques foncières sur le littoral : la grande propriété et le camping caravanning sur parcelles privées** ».

Nous remercions les élus qui ont accepté de répondre au questionnaire qui leur avait été envoyé. Cette réunion a fait le point sur les retours des questionnaires et sur le choix des communes pour la réalisation de l'étude. Nous vous tiendrons informés des résultats de cette étude.



ACTUALITES DU LITTORAL

ENVIRONNEMENT et LITTORAL

Grenelle de la Mer : remise des 1ers rapports des Comités opérationnels (COMOP)

Sept présidents des Comités opérationnels du Grenelle de la mer ont remis leur rapport au Ministre d'Etat Jean-Louis BORLOO, sur les thèmes suivants « Evaluation et études d'impact », « Recherche et innovation », « Formation, pluri-activités, social », « Navire du futur », « Pollutions marines », « Transports maritimes » et « Plaisance ».

Yvon BONNOT remercie tous les élus de l'ANEL qui ont participé aux nombreuses réunions de ces groupes de travail, certains en étant également Présidents.

Jean-Yves de CHAISEMARTIN (maire de Paimpol), Noël FAUCHER (maire de Noirmoutier), Janick MORICEAU (Vice présidente du Conseil régional de la Bretagne), Frédéric CUVILLIER (Député-maire de Boulogne-sur-Mer), Philippe BOENNEC (Député-maire de PORNIC), Louis GUEDON (Député-maire des SABLES D'OLONNE), Sophie VERDERY-COCHETEL (Maire adjoint de TOULON), Christophe PRIOU (maire de Guérande), Loïc LE MEUR (maire de Ploemeur), Jérôme BIGNON (Député de la Somme).

Les prochaines remises de rapports sont prévues pour le mois de juin et la fin de l'année.

AJDA, n°15/2010, 26 avril 2010, p.812 ; Le marin, vendredi 23 avril 2010, p.6

Pour consulter les rapports : www.legrenelle-mer.fr/spip.php



Tempête XYNTHIA : communication des expertises

Le juge des référés du Tribunal Administratif de NANTES a ordonné au Préfet de la Vendée de communiquer aux victimes de la tempête XYNTHIA les documents ayant servi à l'élaboration des zones noires et des zones jaunes, sur les communes de la Faute-sur-mer et de l'Aiguillon-sur-Mer.

TA Nantes, Ordonnance 29 avril 2010, Association de défense des victimes des inondations de la Faute-sur-Mer et autres. AJDA, 10 mai 2010, n°17/2010, p.927

Premières recommandations de la mission du Sénat sur les conséquences de la tempête XYNTHIA

La mission se prononce pour la mise en œuvre de Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) « spécifiques au risque submersion marine » approuvés dans un délai maximum de 3 ans, avec un contenu renforcé et un lien plus étroit avec le Plan Local d'Urbanisme. La mission préconise également une modification du dispositif d'expropriation et d'indemnisation issu de la loi BARNIER et une approche globale dans la gestion du risque de submersion marine. AJDA, 17 mai 2010, n° 18/2010, p.982

Communiqué de presse du 6 mai 2010 www.senat.fr/commission/missions/xynthia/

Inondations : le FINISTERE revoit ses plans de prévention

Les services de l'Etat assisteront les communes du FINISTERE dotées d'un plan de prévention des risques (PPR) pour qu'elles rédigent leur plan communal de sauvegarde, qu'elles vérifient si les zones touchées par les tempêtes récentes doivent être intégrées dans le périmètre des PPR et que le risque de submersion marine est bien pris en compte. Le Marin, vendredi 21 mai 2010, p.10



Gestion de l'eau : la liste des SAGE est consultable en ligne

La liste des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) est en ligne depuis le 3 mars 2010 sur le site internet Gest'eau, coordonné par le Ministère de l'Ecologie. **Une carte présente les 65 Sage identifiés dont 18 nouveaux**, tandis qu'un tableau décrit leur état d'avancement: en cours d'élaboration, d'instruction ou de révision. <http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/>



La qualité des eaux en France reste insuffisante

L'objectif européen de « bon état écologique des eaux » prescrit par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) ne sera pas atteint par la France d'ici 2015. Plus de la moitié des eaux de surface sont dans un état écologique moyen, médiocre ou mauvais, tandis que 38% sont en bon état et 7 % en très bon état. La France devra avoir recours aux dérogations prévues par la DCE.



Vingt deux stations d'épuration de la Région PACA ne sont toujours pas aux normes de la directive européenne sur les Eaux Résiduaires Urbaines (ERU). Avec ce retard, la facture des travaux a été évaluée à 400 millions d'euros.

[Le Monde, mardi 23 mars 2010, p.15](#)

[Les Echos, mercredi 24 mars 2010, p.6](#)

Pôles de compétitivité : labellisation de six nouveaux pôles

Parallèlement à la disqualification de **six pôles de compétitivité qui ne répondaient pas aux critères, six nouveaux pôles ont été labellisés, dont trois sur le thème de l'eau ; celui sur l'Eau, basé à MONTPELLIER, devra coordonner les projets de recherche dans ce domaine avec les deux autres pôles.** Deux « interpôles » ont également été agréés afin d'inciter aux coopérations et aux rapprochements entre les pôles de compétitivité.

[Les Echos, lundi 17 mai 2010, p.5](#)

Assainissement à LA REUNION

Le marché de la future station d'épuration de la commune de SAINTE MARIE à la REUNION a été attribué au groupement d'entreprises conduit par Veolia et Générale des Eaux, qui se voient également confier l'exploitation de la station pour vingt ans. La station d'épuration dont la mise en service est prévue pour avril 2013, est dimensionnée pour 160 000 habitants et mobilisera un investissement de 73,3 millions d'euros (dont 22 millions de subventions européennes).

[Les Echos, jeudi 27 mai 2010, p.6](#)

Création du Comité national du développement durable et du Grenelle de l'environnement

Placé auprès du ministre d'Etat chargé du Développement Durable et présidé par lui, cet organisme de 40 membres, organisé en cinq collèges, assurera le suivi de la mise en œuvre des engagements du Grenelle Environnement et apportera son concours à la politique du Gouvernement en faveur du développement durable. Le secrétariat du Comité sera assuré par le Commissariat général au développement durable. Officiellement installé, le vendredi 21 mai 2010, le comité reprend les attributions de l'ancien Conseil National du développement durable.

[Décret n°2010-370 du 13 avril 2010 portant création du Comité national du développement durable et du Grenelle de l'environnement, paru au Journal Officiel n° 0087 du 14 avril 2010](#)

Lancement du 6ème Forum Mondial de l'Eau à l'Elysée le 2 JUIN 2010

Invité à y représenter l'ANEL, Yvon BONNOT a participé à cette cérémonie. Les élus se réjouissent que MARSEILLE ait été choisie par le Conseil mondial de l'eau. La ville accueillera en mars 2012, le 6ème Forum mondial de l'eau. Le Forum est la plus grande manifestation internationale dans le secteur. La dernière édition en 2009 avait rassemblé plus de 25 000 participants à ISTANBUL.

Opération 10 :10 pour encourager collectivités, entreprises et particuliers à préserver l'environnement

10:10 c'est 10 % de gaz à effet de serre en moins, à partir de 2010. Cette campagne nationale s'adresse à tous avec cette idée : chacun peut faire quelque chose. « C'est une campagne volontaire : toutes nos activités émettent du carbone, donc chacun porte en lui une partie la solution ».

Sollicitée par Yann ARTHUS BERTRAND, son fondateur et par le préfet MANSILLON, Directeur général de la Fondation GOODPLANET, reconnue d'utilité publique, Yvon BONNOT a encouragé les élus de l'ANEL à rejoindre cette action en faveur des économies d'énergies. Cette démarche bénéficie du parrainage de l'ADEME. La Fondation s'engage à faire connaître les efforts réalisés par les collectivités partenaires.

Nomination des quatre nouveaux directeurs interrégionaux de la Mer

Par arrêtés du 23 mars 2010, les directeurs interrégionaux, tous administrateurs des affaires maritimes, ont été officialisés : **Laurent COURCOL pour la Manche Est et la Mer du Nord**(basé au Havre), **Patrice VERMEULEN pour la zone Nord Atlantique et Manche Ouest** (basé à Rennes), **Jean-Michel SUCHE pour le Sud Atlantique** (basé à Bordeaux) et **Henri POISSON pour la Méditerranée** (basé à Marseille).

[Arrêtés du 23 mars 2010, paru au JO n°0081 du 7 avril 2010](#)

Deuxième prix du jury pour SCAN Littoral du golfe du Morbihan

Lors de la 24^{ème} Conférence de l'Association cartographique internationale, cette réalisation de l'IGN et du SHOM a été distinguée dans la catégorie « Hydrographie ou carte de navigation maritime ». Les SCAN Littoral de la façade Atlantique, de la Manche et de la côte Méditerranéenne sont visibles sur GEOPORTAIL.

[IGN Magazine, N°57, janvier-mars 2010, p.5](#)





Grenelle de la Mer: un "Club des explorateurs"

Jean-Louis BORLOO a annoncé la création, dans le cadre du Grenelle de la mer, d'un "Club des explorateurs" dont la vocation est le parrainage d'expéditions maritimes à vocation à la fois scientifique et pédagogique. Parmi les quatre projets déjà labellisés figure celui de TARA Océans qui va tenter d'apporter des réponses aux questions climatiques et notamment d'approfondir notre connaissance de la biodiversité marine.

Nous apprenons que la BOUDEUSE a mis fin à son aventure sur les mers, faute de moyens financiers.

Communiqué de presse MEEDDM du 10 mai 2010 pour le lancement de la 2^{ème} édition des Journées de la mer, des lacs et des rivières



Energies marines : le ministère de l'Ecologie présente son plan de développement

Jean-Louis BORLOO a présenté, le mercredi 5 mai 2010, en Conseil des ministres, une communication relative au programme de développement de l'éolien en mer du Grenelle Environnement. **Objectif : une puissance totale de 6.000 mégawatts, à l'horizon 2020.**

Calendrier : à l'automne 2010, première série d'appels d'offres visant l'implantation de 3 000 MW dans les zones propices. Sélection des projets à l'été 2011 sur la base du prix d'achat de l'électricité proposé et du délai de mise en service des installations

Lettre hebdomadaire du Carrefour n° 407 du 10 mai 2010, <http://carrefourlocal.senat.fr>

Débat public sur le projet du parc éolien en mer des DEUX COTES

Un débat public a été lancé pour le projet d'implantation du parc éolien en mer au large des côtes de la SOMME et de la SEINE-MARITIME. Dix thèmes sont soumis à la consultation du public : le bilan économique du projet et la rentabilité du parc, les impacts environnementaux, les enjeux de sécurité, les retombées en terme d'emplois, son articulation avec d'autres projets de parc ou encore ses conséquences sur le tourisme et la pêche professionnelle.

Localtis.info, lundi 26 avril 2010 ; <http://www.debatpublic-eolien-en-mer>

Et toujours sur le sujet des énergies marines, un site de l'agence 3 B conseils : <http://energiesdelamer.blogspot.com>



Treize projets français sélectionnés par le programme européen LIFE +

La Commission Européenne a choisi de financer 13 projets, portés par des acteurs français, dans le cadre du programme de financement Life+, dont 4 dédiés à la nature et la biodiversité, quatre à des techniques environnementales et cinq à de nouvelles politiques de gestion environnementale.

Actu-environnement, 4 mars 2010

ACTUALITES JURIDIQUES



ERIKA : le préjudice écologique confirmé en appel

La Cour d'Appel de Paris a confirmé, le 30 mars, la responsabilité pénale de TOTAL dans le naufrage de l'ERIKA tout en élargissant la notion de "préjudice écologique" à de nouvelles parties civiles. La Cour a exonéré le groupe pétrolier du paiement des nouvelles indemnités laissées à la charge de ses coprévenus. Comme les trois autres condamnés, le groupe TOTAL a annoncé mardi 6 avril son pourvoi en Cassation contre sa condamnation pour pollution maritime. Localtis.info, mercredi 31 mars 2010 ; Le Figaro, mercredi 31 mars 2010 ; <http://www.lemonde.fr>, 6 avril 2010

Modalités de révision d'un document d'urbanisme

La délibération par laquelle une commune décide de réviser son document d'urbanisme doit porter, d'une part sur les objectifs poursuivis par la commune pour ladite révision, et d'autre part, prévoir les modalités de la concertation avec les habitants, associations et autres parties concernées. La méconnaissance de ces formalités entraîne l'annulation de la délibération en cause.

Conseil d'Etat, 10 février 2010 La Gazette, 15 mars 2010, n°11/2021, p.45

L'urgence appréciée au regard de l'accès au service portuaire

L'urgence à ordonner l'expulsion d'un occupant sans titre du domaine public portuaire peut résulter de la nécessité d'assurer un « accès égal et régulier » des usagers au service public et doit être appréciée au regard du « fonctionnement normal du port de plaisance ». Le Conseil d'Etat estime que le fonctionnement normal du service requiert que les plaisanciers disposent d'un **titre régulier d'occupation** et s'acquittent en contrepartie de la **redevance au taux fixé par la commune**. Pour étayer le caractère urgent de cette expulsion, il insiste sur le nombre important des demandes d'accueil par des plaisanciers inscrits sur liste d'attente. Dans ces conditions, tant l'urgence que l'utilité de la mesure d'expulsion demandée par la commune est justifiée.

AJDA, n°7/2010, 1^{er} mars 2010, p.406

Compétence du maire : risque majeur d'inondation et expropriation

En tant qu'autorité de police administrative générale, **le maire ne peut interdire de manière permanente et définitive l'occupation d'une propriété même si celle-ci se situe dans une zone couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles dite « zone de danger » interdisant toute nouvelle construction.** Le Conseil d'Etat rappelle que **le maire peut prendre des "mesures temporaires ou limitées de prévention ou de sauvegarde"** en vertu des articles L.2212-2 et L.2212-4 du CGCT et **peut demander au Préfet d'engager la procédure d'expropriation en invoquant l'article L561-1 du Code de l'environnement.**

Conseil d'Etat, 21 octobre 2009, Mme Roger, n°310470 AJDA, 1^{er} mars 2010, N°7/2010, p.393

Algues vertes : confirmation de la responsabilité de l'Etat

La Cour administrative d'Appel de NANTES a confirmé la condamnation de l'Etat pour la prolifération des algues vertes sur les côtes bretonnes en considérant sa responsabilité, à double titre, pour insuffisance dans l'application tant du droit communautaire que de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement en matière agricole. La Cour a fortement majoré les indemnités accordées aux associations requérantes en réparation du préjudice morale qu'elles avaient subi.

Arrêt du 1er décembre 2009 Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer c/ Association "Halte aux marées vertes" et autres n° 07NT03775 <http://nantes.cour-administrative-appel.fr>; AJDA, 3 mai 2010, n°16/2010, p.900

Protection du littoral et non-renouvellement d'occupation du domaine public maritime

La Cour Européenne des Droits de l'Homme a jugé que le non-renouvellement des autorisations d'occupation privative du domaine public maritime sur le fondement de la loi littoral et la démolition sans indemnisation des maisons construites sur le DPM s'analysent comme **une réglementation de l'usage des biens dans un but d'intérêt général** : «L'absence d'indemnisation ne saurait passer... pour une mesure disproportionnée à la réglementation de l'usage des biens du requérant, opéré dans un but d'intérêt général».

CEDH, 29 mars 2010, M.Depalle c/ France et Mme Brosset-Triboulet et autres c/ France
AJDA, 5 avril 2010, N°12/2010

Condamnation de la France pour mauvaise transposition de la directive « Habitats »

La Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) a jugé non conformes les dispositions du Code de l'Environnement affirmant de manière générale le caractère non perturbant des activités que sont la pêche, l'aquaculture, la chasse et les autres activités cynégétiques et l'exemption systématique de la procédure d'évaluation des incidences pour les travaux, ouvrages ou aménagements prévus par les contrats NATURA 2000. Pour se mettre en conformité avec les exigences communautaires, un décret d'application du 9 avril 2010 modifie les dispositions du Code de l'Environnement relatives à la procédure d'évaluation des incidences [AJDA N°9/2010, 15 mars 2010, p.468](#) ; [Localtis.info, 26 /4/ 2010](#) et voir Décret n°2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences NATURA 2000.

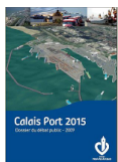
PORTS TRANSPORTS PLAISANCE



Augmentation du trafic du port de BOULOGNE-SUR-MER

En 2009, 171 726 véhicules et 357 993 passagers ont transité par le port de Boulogne sur mer. Actuellement, 4 rotations sont assurées chaque jour à partir du nouveau terminal transmanche, aménagé à l'emplacement de l'ancien quai minéralier du sidérurgiste COMILOG. Grâce essentiellement à LD Lines, le port de commerce de Boulogne sur mer a vu son trafic augmenter de 47 % (775 184 tonnes).

[Le Marin, 4 mars 2010](#)



Extension du troisième port français : « CALAIS Port 2015 »

Le Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais, propriétaire des ports de BOULOGNE et de CALAIS, a voté à la quasi unanimité en faveur de la poursuite du projet « Calais Port 2015 » qui prévoit la construction d'une digue, d'un bassin portuaire, de nouveaux terre-pleins et d'aménagements qui permettront d'ériger le Nord-Pas-de-Calais en « grande région maritime ».

[Localtis.info, lundi 26 avril 2010](#) ; [Les Echos, vendredi 23 et samedi 24 avril 2010, p.5](#)

Inquiétude des Régions européennes pour l'avenir de la construction navale

Trente trois régions navales européennes ont signé une déclaration commune sur l'avenir du secteur de la construction navale européenne qui a connu de mauvais résultats en 2009. L'EUROPE à la 4ème place mondiale, loin derrière la CHINE, la COREE et le JAPON. Les Régions européennes demandent donc un plan d'urgence pour soutenir la filière.

[Localtis.info, lundi 26 avril 2010](#)



Mise en place de l'Observatoire des Ports de Plaisance

La création d'un Observatoire des ports de plaisance était un des objectifs de la Charte signée en décembre 2008 entre le ministère du Développement durable, la Fédération française des ports de plaisance et l'ANEL Il doit permettre de **constituer une base de données précise des ports de plaisance français maritimes et fluviaux** pour mieux les connaître et suivre l'évolution des capacités d'accueil des bateaux de plaisance dans les ports. Il devrait permettre le recensement d'environ 1000 références de ports.



Desserte des îles du FINISTERE : une commande du Conseil Général du FINISTERE

Le chantier naval PIRIOU vient de décrocher un contrat de 12 millions d'euros pour la réalisation d'un navire assurant le trafic passagers entre le continent et les îles d'OUessant et de MOLENE. Ce bateau de 45 mètres de long, qui aura **une capacité de transport de 365 passagers** est une commande du Conseil Général du FINISTERE. Sa mise en service est prévue d'ici au second semestre de 2012. Déjà la société KEOLIS assure le trafic entre ces îles.

[Les Echos, mercredi 7 avril 2010, p.16](#)

Filière de déconstruction des navires

Le député des Yvelines, **Pierre CARDO**, a été chargé par le Premier Ministre François FILLON, de rédiger un rapport sur la création d'une filière de déconstruction des navires. **Quatorze sites susceptibles d'accueillir une telle activité ont été recensés sur la façade Manche et Atlantique**, dont BREST, LE HAVRE, SAINT NAZAIRE et BORDEAUX. Le rapport définitif devrait être rendu début juin 2010.

[Le marin, vendredi 16 avril 2010, p.11](#)

Remise du rapport sur la desserte maritime de la CORSE

Charles REVET, Sénateur de la Seine-Maritime, a remis le 19 mai 2010 au Secrétaire d'Etat aux Transports, Dominique BUSSEREAU, son rapport relatif à la desserte maritime de la CORSE. Le Sénateur propose d'aménager l'actuelle délégation de service public et de réviser les conditions d'attribution des aides. Il envisage également l'extension de la loi sur le dialogue social au transport maritime de passagers et le renforcement des contrôles sur les navires.

www.developpement-durable.gouv.fr, 19 mai 2010

Programme ODYSSEA en CORSE

Le programme européen ODYSSEA fait l'objet d'une première expérimentation dans six ports corses : CALVI, SOLENZARA, AJACCIO, BONIFACIO, SAINT-FLORENT et MACINAGGIO. Le programme consiste à irriguer le territoire au départ des ports de plaisance à partir de plusieurs thèmes : nautisme, saveurs et arts de vivre, patrimoine et culture.

L'ANEL a décidé de soutenir ce programme qui a été retenu dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée et présenté par le Secrétaire d'Etat au Tourisme, Hervé NOVELLI, le 20 mai dernier à BARCELONE.

[Le marin, vendredi 5 mars 2010, p.14 ; Communiqué de presse du Groupement Européen de Coopération ODYSSEA, Barcelone, le 20 mai 2010](#)



PECHE

Adoption par le Sénat du projet de loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche

Le projet de loi, adopté par le Sénat en 1^{ère} lecture le 29 mai 2010, détermine, entre autres, les moyens de mettre en œuvre une véritable politique de préservation du foncier agricole en s'appuyant au niveau intercommunal sur les schémas de cohérence territoriale et prévoit, par ailleurs, de doter les filières pêche et aquaculture d'outils rénovés de gouvernance et de favoriser le développement de l'aquaculture.

www.senat.fr



La Commissaire européenne aux affaires maritimes et à la pêche, Maria DAMANAKI, en visite à BREST

Michel CADOT, Préfet de Région, et Jean-Yves LE DRIAN, Président du Conseil Régional, ont accueilli Maria DAMANAKI, Commissaire européenne aux affaires maritimes et à la pêche pour lui présenter la mobilisation nationale et régionale autour du développement des énergies marines ainsi que l'avancement de la plate-forme technologique nationale et des projets industriels bretons dans le domaine de l'hydrolien et de l'éolien off-shore, développés notamment par les acteurs du Pôle de compétitivité Mer Bretagne. <http://www.bretagne.fr>

Le pôle AQUIMER de BOULOGNE-SUR-MER conserve son label

Un comité interministériel a examiné le travail réalisé par l'ensemble des pôles français pour décider, ou non, du maintien de leur labellisation **Le pôle AQUIMER de BOULOGNE sur Mer, le seul en France dédié au poisson et à la valorisation des produits aquatiques conserve son label national.** « AQUIMER est au début d'une grande aventure et la labellisation est la reconnaissance du savoir-faire boulonnais en matière de transformation et de valorisation des produits de la mer » selon le député maire Frédéric CUVILLIER.

[Le marin, vendredi 14 mai 2010, p.8](#)



Pôle mer BRETAGNE : une belle année 2009

Le Pôle mer Bretagne, créé en juillet 2005 et classé, comme le pôle de la région PACA, parmi les 10 pôles « à vocation mondiale » a connu **une belle année 2009 avec une hausse continue des adhésions** (325 adhérents) et la **labellisation de 24 nouveaux projets portant le total à 97 depuis sa création.**

[Le marin, vendredi 23 avril 2010, p.15](#)



Parc naturel marin d'IROISE : une notoriété reconnue

Le Parc naturel marin d'IROISE a commandé une enquête sur sa notoriété et la connaissance de ses actions et objectifs et les résultats montrent une **forte notoriété du parc auprès des pêcheurs et des habitants du littoral du Finistère.** Fin mai, le conseil de gestion du Parc a présenté publiquement à BREST son projet de plan de gestion de l'espace marin pour les 15 prochaines années. www.aires-marines.fr



Les professionnels de la pêche reçus par le Président de la République

Une délégation de représentants professionnels, conduite par Pierre-Georges DACHICOURT, a été reçue par le chef de l'Etat, qui a assuré vouloir **conserver la pêche française dans toute sa diversité et a donné mission au ministre Bruno LE MAIRE de défendre les intérêts nationaux dans le cadre de la réforme de la politique commune.**

[Le marin, vendredi 21 mai 2010, p.8](#)

Pêche maritime et aquaculture marine dans le Code rural

Une Ordonnance du 6 mai 2010 crée un livre IX du Code Rural relatif à la Pêche Maritime et à l'Aquaculture Marine. Le code devient ainsi le « **Code rural et de la pêche maritime** ».

Ordonnance n° 2010-462 du 6 mai 2010 créant un livre IX du code rural relatif à la pêche maritime et à l'aquaculture marine. www.legifrance.gouv.fr

NOIRMOUTIER: enquête publique sur les projets d'extraction de granulats en mer

Le comité local de NOIRMOUTIER s'oppose au projet de trois nouvelles concessions pour l'extraction de sable au large de la pointe de l'HERBAUDIERE, qui représenteraient de nouvelles contraintes pour les fileyeurs et les palangriers. L'enquête publique doit se dérouler du 26 avril au 4 juin 2010.

[Le marin, vendredi 9 avril 2010, p.7](#)

Près d'un million et demi de pêcheurs en France

D'après la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF) un total de 1 418 710 français se sont acquittés du droit de timbre « Cotisation pêche milieu aquatique » (CPMA) pour détenir une carte de pêche en 2009. Le nombre de pratiquants est en augmentation de 3% par rapport à 2008, avec une forte progression dans la région Rhône-Alpes.

[Maire-info.com, 8 mars 2010](#)

TOURISME ET CULTURE

Campagne de promotion du littoral des régions POITOU-CHARENTES et PAYS DE LA LOIRE

Pour accélérer la reconstruction des sites touristiques après le passage de la tempête XYNTHIA, les deux Régions ont lancé conjointement **une campagne de promotion nationale sur l'attrait touristique du littoral** pour soutenir la relance de l'activité touristique et les emplois qui y sont liés. Ainsi dans le métro parisien, de grandes et belles affiches vantent la douceur de vivre en POITOU CHARENTES et dans les PAYS de la LOIRE.

[Voir sur les sites web des deux Régions](#)

Etude européenne sur la capacité de charge de nos littoraux

L'Observatoire marin du SIVOM du Littoral des MAURES va participer ces trois prochaines années au **programme européen SUSTAIN qui a pour objectif de définir des indicateurs permettant d'évaluer la capacité de charge du territoire.**

[Lettre d'information du Sivom du littoral des Maures, n°25, Mars 2010](#)

Bilan contrasté de l'activité touristique en 2009

En dépit d'une légère baisse de l'activité touristique en 2009, la France reste la première destination mondiale en fréquentation. Mais l'année 2009 reste une année difficile pour l'hôtellerie de tourisme avec une fréquentation en recul de 4,9% par rapport à 2008, quelles que soient les catégories d'établissements, alors que l'hôtellerie de plein air voit sa fréquentation croître de 4,2% par rapport à 2008.

[Maire-info.com, 14 avril 2010](#)

Jacques Perrin, lauréat du Prix "Jean Morin" de l'Institut Français de la Mer

Le jury des prix de l'IFM a attribué le prix « Jean Morin » de l'IFM à Jacques PERRIN, pour saluer son engagement de longue date dans l'exaltation des valeurs de la mer et pour sa défense.

A LIRE

Le guide "La gestion du trait de côte" réalisé par le MEEDDM vient de paraître aux Editions QUAE

(collection Savoir Faire). En vue de présenter et promouvoir ce guide, une journée d'information technique à l'Arche de la Défense, aura lieu le mercredi 9 juin 2010.

L'Observatoire du littoral a mis en ligne deux nouvelles fiches sur les espaces naturels :

« **milieux naturels protégés par voies réglementaire, foncière et contractuelle suivant la distance à la mer** » (février 2010) : plus du tiers (36,4%) des territoires situés à moins de 500 m du rivage est couvert par au moins l'une des protections. Cette part décroît rapidement en s'éloignant de la côte. **La façade méditerranéenne est la plus protégée des trois façades maritimes, quelle que soit la protection prise en compte ou la distance à la mer à laquelle on se situe.**

« **Sites Natura 2000 ayant tout ou partie de leur surface en mer** » (février 2010) : l'ensemble des sites Natura 2000 couvre une surface d'environ 40 300 km² en mer soit environ 8,4% des eaux sous juridiction française en métropole. Parmi les 257 sites Natura 2000 situés tout ou partie en mer, 73 sont intégralement marins (28%) et le plus grand nombre de sites Natura 2000 ayant tout ou partie de leur surface en mer se situe sur la façade atlantique (126), suivi de la façade méditerranéenne (89) et de la façade manche mer du nord (42).

<http://www.littoral.ifen.fr/Nature-et-biodiversite>

« Trois marins pour un pôle » de Paul TREGUER

Ce livre conte les odysées et les exploits de trois hommes, de leurs équipages et de leurs navires pour planter les premiers leur pavillon national au pôle sud.

« Trois marins pour un pôle », Paul TREGUER, Editions QUAE, 2010, 160 pages, 26 euros





« La Martinique entre terre et mer »

À travers 23 ballades commentées sur les sites protégés par le Conservatoire du littoral en MARTINIQUE, découvrez la biodiversité de l'île et la variété des paysages martiniquais.

« La Martinique entre terre et mer », Guide du Conservatoire du littoral, Dakota Editions, 2010, 19.80 euros

« L'encyclopédie du littoral »

Pour ses 35 ans le Conservatoire du Littoral a réalisé un recueil consacré à son action de protection du domaine public maritime. Ce livre illustré de dessins et cartes se décline en chapitres sur les grandes régions littorales françaises, de la Côte d'Opale à la frontière italienne.

« L'encyclopédie du littoral, les rivages du Conservatoire », Editions Actes Sud-Conservatoire du Littoral, 2010, 932 pages, 65 euros

« Inégalités écologiques, territoires littoraux et développement durable »

Les politiques publiques spécifiques aux territoires littoraux recherchent les conditions d'un équilibre entre la préservation du patrimoine naturel, la compétitivité économique et l'accessibilité pour les populations. Cet ouvrage offre une réflexion sur les relations entre la nature et la société dans les territoires littoraux à partir d'une recherche sur les inégalités écologiques.

Philippe DEBOUDT, Sciences sociales, Collection « Environnement et société », 410 pages, 2010, 26 euros
Septentrion Presses Universitaires ; Isabelle DAUCHY, isabelle.dauchy@univ-lille3.fr

« La prise en compte des principes du développement durable dans les politiques de soutien aux territoires des Départements : coproduction sur la conditionnalité des aides »

Cet ouvrage réalisé dans le cadre d'un programme de recherche-développement conduit par les Entreprises Territoires et Développement (ETD) et 12 départements, confirme les progrès accomplis par les conseils généraux en matière d'évolution de leurs politiques et de leurs pratiques au regard du développement durable.

« Tableau de bord éolien-photovoltaïque » (Quatrième trimestre 2009)

Chiffres et statistiques du service de l'observation et des statistiques du Commissariat Général au Développement Durable, n°101, février 2010

AGENDA



PARIS, le 1er JUIN 2010, Journée "Vigilance et alerte: risques tsunamis et submersion marine"

STRASBOURG, du 1er au 3 juin 2010 : 89ème Congrès de l'Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (ASTEE) sur le thème général "Services publics de l'environnement: réussir la mutation des métiers

Les Journées de la Mer du 4 au 8 juin 2010 dans toute la France

Fête du nautisme 5 et 6 juin 2010

Journée mondiale de l'Océan, le 8 Juin 2010

LA ROCHELLE, du 7 au 10 juin, Conférence des Communautés de l'Outre-mer, sur le thème « Littoral et Développement urbain »VII

GRASSE, les 10 et 11 Juin 2010, Le Congrès annuel de l'Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques. « Vers l'excellence et la durabilité »

CHERBOURG, le 15 juin 2010, Colloque national des nouveaux enjeux sur l'eau à la Cité de la Mer

HENDAYE, les 23 et 24 JUIN, Rencontres autour de la qualité des eaux de baignade avec l'Agence de l'eau Adour Garonne et le Conseil Général des Pyrénées atlantiques .

LA BAULE les 30 JUIN et 1^{er} JUILLET, ACTIVITES PORTUAIRES et développement durable.

Et n'oubliez pas en septembre 2010

CANNES du 8 au 13 septembre : Festival International de la Plaisance 2010

La ROCHELLE du 15 au 20 septembre : Le Grand Pavois

MARSEILLE, du 16 au 19 septembre : JURISCUP 2010

SAUMUR-FONTEVRAUD, 16 et 17 septembre : Congrès du Conseil National des Economies Régionales

Saint-TROPEZ : La semaine des Voiles de Saint TROPEZ

Journées Nationales d'Etudes de l'ANEL, à BASTIA :

Mercredi 29, Jeudi 30 SEPTEMBRE, Vendredi 1^{er} OCTOBRE

Et visites les samedi et dimanche 2 et 3 octobre 2010

